



Assemblée générale  
Conseil de sécurité

Distr.  
GÉNÉRALE

A/49/530  
S/1994/1178  
17 octobre 1994  
FRANÇAIS  
ORIGINAL : RUSSE

Assemblée générale  
Quarante-neuvième session  
Point 70 de l'ordre du jour

Conseil de sécurité  
Quarante-neuvième année

MAINTIEN DE LA SÉCURITÉ INTERNATIONALE

Lettre datée du 17 octobre 1994, adressée au Secrétaire général par les représentants du Kazakhstan, du Kirghizistan, de la Fédération de Russie et de l'Ouzbékistan auprès de l'Organisation des Nations Unies

Sur instruction de nos gouvernements, nous avons l'honneur de vous faire tenir le texte de la déclaration commune des Ministres des affaires étrangères des Gouvernements de la République du Kazakhstan, de la République du Kirghizistan, de la Fédération de Russie et de la République d'Ouzbékistan, États membres de la Communauté d'États indépendants (CEI) qui participent aux forces collectives de maintien de la paix au Tadjikistan depuis le 13 octobre 1994 (voir annexe).

Nous vous serions obligés de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 70 de l'ordre du jour, et comme document du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent de la République du Kazakhstan auprès de l'Organisation des Nations Unies

(Signé) A. ARYSTANBEKOVA

Le Représentant permanent par intérim de la Fédération de Russie auprès de l'Organisation des Nations Unies

(Signé) V. SIDOROV

Le Représentant permanent par intérim de la République du Kirghizistan auprès de l'Organisation des Nations Unies

(Signé) A. AÏTMATOV

Le Représentant permanent de la République d'Ouzbékistan auprès de l'Organisation des Nations Unies

(Signé) Ph. TECHABAEV

ANNEXE

Déclaration commune du 13 octobre 1994 concernant le Tadjikistan

Les ministres des affaires étrangères de la République du Kazakhstan, de la République kirghize, de la Fédération de Russie et de la République d'Ouzbékistan, États membres de la Communauté d'États indépendants (CEI) qui participent aux forces collectives de maintien de la paix au Tadjikistan, ont examiné la situation actuelle dans ce pays et dans les territoires adjacents, en particulier compte tenu de l'examen de la question du Tadjikistan qui a lieu actuellement à l'Organisation des Nations Unies.

Confirmant leur approche commune à l'égard des problèmes liés au Tadjikistan, les ministres se déclarent convaincus que le conflit au Tadjikistan ne peut être réglé que par des moyens politiques, et soulignent leur détermination de continuer à contribuer par tous les moyens au rétablissement de la paix et de la tranquillité sur le territoire tadjik et d'assurer la stabilité dans la région.

Les ministres accueillent avec satisfaction l'instauration d'un processus de réorganisation politique au Tadjikistan. Ils sont certains que l'adoption prochaine d'une nouvelle constitution, l'organisation de l'élection du président de la République conformément aux normes démocratiques généralement reconnues, avec la participation d'observateurs internationaux' permettront de normaliser la situation dans le pays et de l'amener à la pacification et à la réconciliation nationale.

Les ministres apprécient hautement l'attention qu'apporte le Secrétaire général de l'ONU aux problèmes du Tadjikistan, ainsi que les efforts que déploie son Envoyé spécial, l'Ambassadeur R. Piriz-Ballon, pour poursuivre le dialogue intertadjik. Ils prennent note du caractère hautement positif de l'Accord de cessez-le-feu et de cessation temporaire des hostilités à la frontière tadjiko-afghane et à l'intérieur du pays signé à Téhéran dans le cadre de ce dialogue qui peut marquer, à leur avis, une nouvelle étape constructive dans le règlement du problème tadjik.

À l'heure actuelle, il convient d'assurer sans délai l'entrée en vigueur de cet accord et le respect rigoureux de ses dispositions par les parties. Un rôle très important incombe à l'ONU à cet égard.

Les ministres déclarent que les forces collectives de maintien de la paix stationnées au Tadjikistan sont prêtes à contribuer au maintien du cessez-le-feu et à collaborer dans ce but avec les observateurs de l'Organisation des Nations Unies.

Parallèlement, ils tiennent à exprimer leur inquiétude devant la tension croissante que l'on a observée récemment sur la frontière entre le Tadjikistan et l'Afghanistan, compte tenu en particulier de la participation de mercenaires de pays tiers à des actions militaires menées par l'opposition tadjike armée. Il y a là un danger d'aggravation et d'extension du conflit.

Les ministres appellent la communauté internationale, et au premier chef les pays adjacents au Tadjikistan, à joindre leurs efforts en vue d'assurer au plus tôt un règlement pacifique et de faire tout leur possible pour éteindre ce dangereux foyer de tension internationale.

-----